

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 27/05/2025 - 19988 - 1980 B 19106 - 692 015 217 - Safran Transmission
Systems

19988.



Safran Transmission Systems

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Safran Transmission Systems

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Safran Transmission Systems,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Transmission Systems relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 2 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Berteaux', written over a horizontal line.

Philippe Berteaux

A. ETATS FINANCIERS

Comptes annuels 2024

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

Compte de résultat au 31 décembre 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2023	31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	554 753	656 513
Production stockée		19 092	17 291
Production immobilisée		0	0
Transfert de charges d'exploitation		0	0
Reprises sur amortissements et provisions		49 792	41 548
Autres produits	4.2	26 231	13 777
Produits d'exploitation (1)		649 869	729 129
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		320 329	370 760
Achats stockés d'approvisionnement		199 614	238 994
Matières premières		19 465	20 271
Autres approvisionnements		180 149	218 723
Variation des stocks d'approvisionnements		156	(987)
Achats de sous-traitance		59 678	65 261
Achats non stockés de matières et fournitures		12 390	10 031
Services extérieurs		48 491	57 461
Impôts, taxes et versements assimilés		5 914	5 859
Charges de personnel		110 250	126 158
Salaires et traitements		72 378	83 508
Charges sociales		37 872	42 650
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		57 185	46 575
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		10 415	11 003
Sur actif circulant: dépréciations		9 699	6 022
Pour risques et charges: dotations aux provisions		37 071	29 550
Autres charges		210	218
Charges d'exploitation (2)		493 888	549 571
Résultat d'exploitation (1) - (2)		155 981	179 558
Produits financiers		52 866	68 175
Charges financières		6 952	9 148
Résultat financier	4.3	45 914	59 026
Résultat courant (avant impôts)		201 894	238 584
Produits exceptionnels		2 007	1 732
Charges exceptionnelles		1 759	1 497
Résultat exceptionnel	4.4	248	236
Participation des salariés		9 698	12 681
Impôts sur les bénéfices	4.5	38 033	48 506
Total des produits		704 741	799 036
Total des charges		550 329	621 403
Bénéfice / (Perte) net(te)		154 412	177 633

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF	Note	31.12.2023	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	897	6 373	-5 546	827
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		897	6 373	-5 546	827
Immobilisations corporelles	3.1	76 132	222 691	-129 065	93 626
Immobilisations financières	3.1	116 616	151 396	0	151 396
Titres de participations		116 405	151 185	0	151 185
Autres immobilisations financières		211	211		211
Total Actif immobilisé		193 645	380 460	-134 611	245 849
Stocks et en-cours	3.2	115 191	151 521	-15 702	135 818
Avances et acomptes versés		1 184	1 277		1 277
Créances clients et comptes rattachés	3.3	291 194	309 348	-693	308 654
Autres créances	3.3	157 306	95 540	-827	94 713
Valeurs de placement			0		
Disponibilités		0	0		-
Charges constatées d'avance	3.4	160	1 532		1 532
Total Actif circulant		565 034	559 217	-17 222	541 995
Prime de remboursement des emprunts	3.5				
Écart de conversion - Actif	3.5	0	0		-
Total actif		758 678	939 677	-151 833	787 843
PASSIF					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social			3.6	36 771	36 771
Autres éléments de capitaux propres			3.6	5 511	5 268
Provisions réglementées			3.7	9 196	9 237
Résultat de l'exercice				154 412	177 633
Capitaux propres				205 891	228 910
Autres fonds propres					
Provisions pour risques et charges			3.7	111 273	112 526
Autres emprunts et dettes financières			3.10	35	35
Avances et acomptes reçus				125 199	123 906
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			3.10	96 695	92 982
Autres dettes			3.10	162 792	149 651
Produits constatés d'avance			3.11	54 415	71 023
Dettes financières, d'exploitation et diverses				439 136	437 597
Écarts de conversion - Passif			3.12	2 379	8 811
Total passif				758 678	787 843

B. ANNEXE

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché EuroList d'Euronext Paris.

À ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 787.8 M€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 177.6 M€.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Note 1 - Autres faits marquants

En dépit des difficultés persistantes de la chaîne d'approvisionnement et des pressions inflationnistes résiduelles, l'activité de Safran Transmission Systems a progressé de 18% par rapport à 2023.

Les livraisons de matériels neufs ont augmenté de 17% par rapport à 2023 (après 11% de hausse l'année précédente). La croissance de l'activité série a été portée par l'augmentation des volumes LEAP (+18% par 2023) et ceux liés aux avions d'affaires motorisés par Rolls Royce (+12% par rapport à 2023), malgré des livraisons en-dessous de ce qui avait été prévu pour l'année 2024. Les difficultés persistantes de la chaîne d'approvisionnement ont conduit à la révision à la baisse de la demande LEAP (-200 unités) et occasionné des retards de livraisons sur les programmes d'aviation d'affaires Rolls Royce (- 50 unités). En ce qui concerne les matériels militaires, la montée en cadence a été une nouvelle fois importante en 2024 : les livraisons ont augmenté 20% par rapport à 2023 portées notamment par les programmes Rafale et M88.

Concernant l'activité rechanges, le chiffre d'affaires a été en progression de 22% par rapport à 2023 soutenu par la forte dynamique du trafic aérien. La fourniture de pièces de rechange a progressé de 11% par rapport à 2023 sur les matériels civils et de plus de 50% sur les matériels militaires, plus particulièrement sur les programmes militaires matures. Le pilotage renforcé de cette activité, maintenu sur l'année 2024, a permis un retour à l'heure de la roue cylindrique du programme M53.

De même, dans le cadre de la montée en cadence des activités de réparations, le chiffre d'affaires « Maintenance Repair & Overhaul » (MRO) a augmenté de 36% (+ 200 boîtes réparées par rapport à 2023).

Les travaux de recherches et développement se sont poursuivis sur l'exercice notamment dans le cadre du programme de développement technologique RISE (Revolutionary Innovation for Sustainable Engines). L'année 2024 a été marquée par la réception de la première pièce destinée à la Reduction Gearbox (RGB) du futur Open Fan de RISE.

Dans le cadre de la préparation de la montée en maturité industrielle de ce programme, après un an de travaux et d'aménagements, le bâtiment Chopin a été inauguré. Ce nouveau bâtiment accueillera l'atelier pré-série et réunira en un même lieu toutes les équipes mobilisées sur la conception et l'industrialisation du réducteur.

Enfin, l'année 2024 a également été l'occasion de célébrer les 120 ans de la société, 120 ans d'histoire et de savoir-faire qui ont fait de Hispano-Suiza Safran Transmission Systems.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2024 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2024).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de la crise russo-ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, selon les dispositions du Nouveau Plan Comptable Général (règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016), dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2 Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les solutions informatiques sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de : un à huit ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

2.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (immeubles).

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

2.3.1 Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

- Logiciels	1 à 5 ans
- Constructions	15 à 40 ans
- Installations techniques	10 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 15 ans
- Autres (dont agencements)	3 à 15 ans

La méthode d'amortissement retenue est le linéaire.

2.3.2 Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe Safran.

2.4 Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires d'achats qui sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants

- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), ajustée de la position financière nette.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5 Stocks et travaux en cours

2.5.1 Valeurs brutes

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du coût standard plus écarts, ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

2.5.2 Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements pour les créances de moins de 2 ans. Une dépréciation est systématiquement appliquée à hauteur de 100% des créances de plus de 2 ans.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Néant

2.9 Autres créances / Autres dettes (en fonction)

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Les postes « Autres Créances » et « Autres Dettes » sont essentiellement constitués du compte courant Safran SA.

2.10 Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.11 Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- Autres.

2.11.1 Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.
- Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies fermé le 31 décembre 2017 et dont les droits conditionnels ont été gelés en date du 31 décembre 2016. La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe justifiant cinq années d'ancienneté au 31 décembre 2017.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.11.2 Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.11.3 Pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- Il existe une probabilité forte qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie) ;
- Le contrat ou l'ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- L'obligation de la société et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Au cas particulier des contrats de vente de première monte, les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de rechanges découlant de ces contrats.

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.11.4 Coûts sociaux et de restructuration

Néant

2.11.5 Pénalités de retard de livraisons

Une provision pour pénalités de retard de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée sur la base des pénalités prévues au contrat dès lors que le retard est avéré et que le versement est jugé probable.

2.12 Autres fonds propres (type : Avances remboursables)

Safran Transmission Systems n'a plus aucun financement public de ce type à son bilan au 31 décembre 2024 et n'a pas à verser de redevances à l'État.

2.13 Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraison en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.14 Contrats long terme

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement,
- Pour les contrats d'études : l'avancement est mesuré en fonction des clauses contractuelles et sur la base des coûts des travaux et services réalisés par rapport au coût total estimé des contrats.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

- Pour les contrats de prestations facturés sur la base des heures de vol, le chiffre d'affaires est comptabilisé en fonction des heures de vol facturables constatées à la clôture de la période considérée; une provision pour prestations à fournir ou, selon les cas, un en-cours de production de services est comptabilisé au titre du contrat à son taux de marge à terminaison.

Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Le coût des ventes est constaté en appliquant le degré d'avancement aux coûts estimés à terminaison (hors provisions pour risques programmes). L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés en sortie d'en cours est porté en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer s'il est négatif.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et/ou en provision pour pertes à terminaison ou d'engagement de livraison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

2.15 Note sur les aspects environnementaux

Néant

2.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que les produits de redevances et de licences.

Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

- Des contrats considérés à long terme dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14).

Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

2.17 Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 DU 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.18 Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3 NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes

	31.12.2023	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement					
Concessions et droits similaires	5 772	178	423		6 373
Fonds de commerce et droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations incorporelles	5 772	178	423	-	6 373
Terrains	8 476	7 215	901		16 592
Constructions	47 706	2 139	2 377		52 222
Installations, matériel, outillages	117 218	2 134	3 457		122 809
Autres immobilisations corporelles	9 300	1 405	319	-	2 039
Immobilisations corporelles en cours	14 202	15 355	-	7 477	22 080
Avances et acomptes	-				-
Immobilisations corporelles	196 902	28 248	-	423	-
				2 039	222 691
Participations financières	116 405	34 790		-	10
Créances rattachées à des participations	-				-
Autres immobilisations financières	211				211
Immobilisations financières	116 616	34 790	-	-	10
					151 396

Note : actifs acquis avec clause de réserve de propriété : Néant

Note : engagements financiers sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes : Néant

Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties et non encore remboursés	Cautions et avales donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Dividendes encaissés sur l'exercice 2024
				Brut	Net					
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
Safran Transmission Systems Poland - KRS 0006032913 - UL.PARTYZANTOW 29 - 39-120 SEDZISZOW MALOPOLSKI - Clôture 31/12/2024	45 981	12 104	100%	46 867	46 867			149 622	16 253	
Participations (10 % à 50 % du capital détenu)										
Aero Gearbox International SAS - SREN 809 200 835 - 18 bd Louis Seguin - 92700 COLOMBES - Clôture 31/12/2024	44 500	7 603	50%	22 250	22 250			51 361*	812*	
Safran Nacelles - SREN 352 050 512 - Route du Pont VM - 76700 GONFREVILLE L'ORCHER - Clôture 31/12/2024	56 701	36 754	11,46%	39 432	39 432			2 046 523	204 037	17 713
Participations (moins de 10% du capital détenu)										
Safran Aircraft Engines - SREN 414 815 217 - 10 Allée Brévent CE1420 COURCOURNNES - 91019 EVRY - Clôture 31/12/2024	154 063	492 267	2,64%	25 307	25 307			13 217 363	1 531 092	40 250
Safran Electronics and Defense - SREN 480 107 911 - 18/20 Quai du pont du Jour CS20043 92659 BOULOGNES-BILLANCOURT - Clôture 31/12/2024	45 571	458 054	1,34%	16 589	16 589			2 153 530	233 089	733
Safran Electrical & Power - SREN 301 501 391 - Parc d'activité d'andromède 1 rue Louis Blériot 31702 BLAGNAC Clôture 31/12/2024	19 426	221 465	2,08%	740	740			923 235	59 083	347
Total				181 188	181 188					

(*) Chiffres non audités pour Aero Gearbox International

3.2 Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2024		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	5 665		5 665	6 591		6 591
Produits finis	75 607	(9 252)	66 355	84 078	(10 066)	74 012
En-cours de production	51 970	(8 799)	43 171	60 852	(5 637)	55 215
Marchandises						
Total	133 242	(18 051)	115 191	151 521	(15 702)	135 818

3.3 Créances

Au 31 décembre 2024, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2024	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	1 277	1 277		
Créances clients et comptes rattachés	309 348	152 506	32 000	124 842
Créances fiscales et sociales	15 385	15 385		
Autres créances d'exploitation	80 155	76 921	3 234	
Créances d'exploitation	406 164	246 088	35 234	124 842
Créances diverses				
Charges constatées d'avance	1 532	204	1 081	247
Ecart de conversion actif		0		
Autres créances	1 532	204	1 081	247
Dépréciations	(1 520)	(1 520)		
Total	406 176	244 772	36 315	125 089

Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances d'exploitation	214 292	239 999
Autres créances	948	1 511
Total	215 240	241 510

3.4 Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 sont de 1 285 K€, correspondant principalement à des dépenses d'entretien.

3.5 Écarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Pas d'écart de conversion actif au 31 décembre 2024.

3.6 Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 451 430			15
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Capital social	36 771				36 771
Autres éléments de capitaux propres					
Primes d'émission de fusion, d'apport	2				2
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	3 677				3 677
Réserves indisponibles	539				539
Réserve statutaire et contractuelle					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	5	-4			1
Acompte sur dividendes					
Subventions d'investissements	1 289			-239	1 050
Provisions réglementées	9 196		1 487	-1 445	9 238
Résultat de l'exercice	154 412	-154 412	177 632		177 632
Total	205 891	-154 416	179 119	-1 684	228 910

Le montant des dividendes versés sur 2024 s'est élevé à 154 415 575.70€.

3.7 Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	Dotations	Reprises		31.12.2024
			sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires	9 196	1 487		-1 445	9 238
Autres provisions réglementées					
Total provisions réglementées	9 196	1 487	0	-1 445	9 238
Garanties de fonctionnement	66 886	17 151	-9 374	-5 973	68 690
Garanties financières	0				0
Prestations à fournir	0				0
Engagements de retraite et assimilés	10 452	1 180		-1 262	10 370
Contrats commerciaux et créances à long terme	6 989	3 626	-2 000	-28	8 587
Pertes à terminaison et pertes en carnet	1 240	345		-960	625
Litiges	371	70	-107	-28	306
Autres	25 335	16 064	-4 688	-12 763	23 947
Total provisions pour risques et charges	111 273	38 436	-16 169	-21 014	112 525
Résultat d'exploitation		29 547	-11 481	-21 014	
Résultat financier		8 889	-4 688		
Résultat exceptionnel		1 487		-1 445	
Total		39 923	-16 169	-22 459	

Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ Le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

Par ailleurs, les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies qui comprennent :

- ✓ Les régimes de retraite légaux,
- ✓ Les régimes de retraite complémentaires,
- ✓ Les régimes supplémentaires (pour les ingénieurs et cadres : article 83 ; pour les cadres supérieurs : article 83 additionnel et article 82)

La charge de l'année correspondant à la cotisation de l'entreprise est présentée en compte de résultat.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Taux d'actualisation	3,20%	3,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,20%	3,50%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	Age taux plein	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	Age taux plein	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Valeur actualisée de l'obligation	(8 865)	(8 943)
Valeur de marché des actifs de couverture	4	22
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(8 861)	(8 921)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	(317)	(125)
<i>position passif au bilan</i>	(9 177)	(9 293)
<i>position actif au bilan</i>		247
Engagements provisionnés au bilan	(9 177)	(9 046)
Coût des services rendus	507	572
Coût financier	245	231
Amortissement des coûts des services passés et des écarts actuariels	20	318
Charge	772	1121
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0
Prestations payées		
Variation de provision - dotation (reprise)	772	1121

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/2017 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/2016.

La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/2017.

La fermeture de ce régime s'est inscrite dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.8 Actions de performance

Le Conseil d'administration de Safran SA attribue périodiquement à des membres du personnel salarié du Groupe et aux dirigeants mandataires sociaux des actions de performance. L'attribution définitive de ces actions est soumise à condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance internes et externes, dont la mesure est effectuée sur trois exercices consécutifs incluant l'exercice d'octroi. Safran réexamine périodiquement le nombre d'actions gratuites à remettre au regard des conditions de présence et des conditions de performance internes et externes. Cette charge relative aux plans encore en cours d'acquisition est reconnue linéairement sur la période d'acquisition des droits (soit 36 mois) dans les comptes annuels de la Société. Cette charge est déterminée en fonction du cours de rachat des actions par Safran et de la mise à jour des hypothèses de conditions internes et du nombre d'actions encore en vie.

Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2024 au titre de ces plans s'élève à 3 163 millions d'euros.

Un nouveau plan (2024-2027) a été initié par décision du Conseil d'Administration de Safran SA du 21 mars 2024.

3.9 Attribution Gratuite d'Actions

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 25 mai 2023, le Conseil d'Administration de Safran a décidé, au cours de sa réunion en date du même jour, d'attribuer gratuitement aux collaborateurs du Groupe Safran des actions de la Société. Cette attribution concerne les salariés des sociétés du Groupe situées dans le monde entier inscrits à l'effectif

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

le 25 février 2023, à raison de 10 actions par salarié. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans. L'attribution des droits n'est liée à aucune condition particulière de performance autre que la présence effective des salariés durant la période d'acquisition des droits.

Toutes les actions attribuées gratuitement par Safran SA aux salariés de la Société seront dénouées en actions. L'attribution finale étant soumise à une condition de présence, ce coût est reconnu linéairement sur la période d'acquisition des droits, soit 24 mois.

Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2024 au titre de ces actions y compris charges sociales s'élève à 1 352 millions d'euros.

3.10 Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2024	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantis de 1er rang émis en USD				
Emprunts et dettes financières divers	35			35
Dépôts et cautionnements reçus	35			35
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
Dettes financières	35	0	0	35
Avances et acomptes reçus sur des encours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 982	93 895	2 087	
Dettes fiscales et sociales	50 666	50 666		
Autres dettes d'exploitation	127 336	127 336		
Dettes d'exploitation	273 984	271 897	2 087	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dettes financières, d'exploitations et diverses	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	71 023	6 885	16 415	47 723
Total	345 042	278 782	18 502	47 758

Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 939	73 830
Dettes fiscales et sociales	40 448	50 555
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	0	0
Total	116 387	124 385

3.11 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2024 sont de 71 023 K€. Ils sont composés de 66 280 K€ de produits constatés d'avance liés à un contrat de services *Global Support* sur le XWB et de 4 743 K€ de produits constatés d'avances divers.

3.12 Écarts de conversion passif

Les écarts de conversion passif au 31 décembre 2024 s'élèvent à 8 811 K€.

4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Première monte, produits et prestations associés	495 329	582 768
Services	31 615	42 999
Ventes d'études	21 361	25 355
Autres	6 448	5 391
Total	554 753	656 513

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
France	427 391	492 903
Export	127 362	163 610
Total	554 753	656 513

4.2 Autres produits

Au 31 décembre 2024, les subventions d'exploitation s'élevant à 6 709 K€ sont classées en autres produits.

4.3 Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Dividendes reçus et autres produits de participation	41 350	59 045
Intérêts et produits assimilés	3 050	2 899
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières	7 146	4 688
Différences positives de change	1 319	1 543
Produits financiers	52 865	68 175
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	4 948	8 890
Intérêts et charges assimilés	254	259
Différences négatives de change	1 750	
Charges financières	6 952	9 148
Résultat financier	45 913	59 026

4.4 Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Variation des provisions réglementées	489	-41
Produits sur opérations de gestion	370	287
Produits sur opérations en capital	0	0
Charges sur opérations de gestion	-611	0
Charges sur opérations en capital	0	0
Autres	0	-10
Résultat exceptionnels	248	236

4.5 Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû ⁽¹⁾	Résultat net
Courant	238 584	51 722	186 862
Exceptionnel	236	61	175
Participation	-12 681	-3 276	-9 405
Total	226 139	48 507	177 632
Taux d'impôt après crédit d'impôt		21,45%	
Taux d'impôt en vigueur		25,83%	

(1) impôt dû sur le résultat courant intègre pour 7 476 K€ de crédit d'impôts

4.6 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

31.12.2024

(en milliers d'euros)

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	9 237	2 386
Provisions pour investissements		
...		
Écarts latents de taux de change		
Autres		
...		
TOTAL ACCROISSEMENTS	9 237	2 386
ALLEGEMENTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt payé d'avance sur:
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)		
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	972	251
Provisions pour perte de change		
Provisions pour engagements de retraites et assimilés		
Autres provisions	306	79
Provisions sur actif circulant		
Participation	12 562	3 245
Écarts de change latents		
...		
Charges à déduire ultérieurement		
Provisions pour pertes à terminaison	624	161
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	9 887	2 554
Provisions pour garanties clients	19 377	5 005
Provision pour garanties clients LEAP	5 429	1 402
Provisions pour risques commerciaux	6 957	1 797
TOTAL ALLEGEMENTS	56 114	14 494
	Effets sur la base d'impôt :	Effets impôt :
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-46 877	-12 108

5 AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1 Engagements hors bilan et passifs éventuels

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Engagements sociaux		
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)		
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers		
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes		
Garanties de passif données	157	
Écarts actuariels		
Autres engagements	27 884	33 334
Total	28 041	33 334

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs		
Garanties de bonne fin		
Avals, cautions reçus		
Garanties de passif reçues	697	1 357
Autres engagements reçus		
Total	697	1 357

5.1.1 Engagements de crédit-bail

Néant

5.1.2 Autres engagements commerciaux

Néant

5.1.3 Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

Au cours de l'exercice 2024, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,12 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2025 : 1 EUR = 1,12 USD

- 2026 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2024 du groupe Safran

- 2027 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2024 du groupe Safran

5.1.4 Autres engagements financiers donnés ou reçus

Les engagements significatifs sont les suivants :

- Le 4 décembre 2020 renouvellement deux accords de coopération pour une durée de 6 ans avec l'INSA Lyon et l'ECAM Lyon avec un engagement total donné de 1 M€,
- 15.77 M€ d'engagements donnés aux fournisseurs d'immobilisations corporelles,
- 8.8 M€ d'engagements donnés pour la location du bâtiment Chopin (durée de la location 13 ans)

5.2 Litiges

La société constitue une provision pour les risques et charges probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

5.3 Effectif moyen

	31.12.2023	31.12.2024
Ingénieurs et cadres	571	663
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	312	283
Ouvriers	135	138
TOTAL Effectif salarié	1018	1084
Personnel mis à disposition	53	52
TOTAL Effectif total	1071	1136

5.4 Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle

5.5 Transactions avec parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché ; à ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11° du Code de Commerce.

5.6 Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Safran Transmission Systems n'est pas soumise à la déclaration déclinée dans le PNAQ 3 (2013-2020).

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS
18 boulevard Louis Seguin
92707 COLOMBES

A. ETATS FINANCIERS

B. ANNEXE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES	8
3.	NOTES SUR LE BILAN	16
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	26
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	29



A. ETATS FINANCIERS

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

Compte de résultat au 31 décembre 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2023	31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	554 753	656 513
Production stockée		19 092	17 291
Production immobilisée		0	0
Transfert de charges d'exploitation		0	0
Reprises sur amortissements et provisions		49 792	41 548
Autres produits	4.2	26 231	13 777
Produits d'exploitation (1)		649 869	729 129
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		320 329	370 760
Achats stockés d'approvisionnement		199 614	238 994
Matières premières		19 465	20 271
Autres approvisionnements		180 149	218 723
Variation des stocks d'approvisionnements		156	(987)
Achats de sous-traitance		59 678	65 281
Achats non stockés de matières et fournitures		12 390	10 031
Services extérieurs		48 491	57 481
Impôts, taxes et versements assimilés		5 914	5 859
Charges de personnel		110 250	126 158
Salaires et traitements		72 378	83 508
Charges sociales		37 872	42 650
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		57 185	46 575
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		10 415	11 003
Sur actif circulant: dépréciations		9 699	6 022
Pour risques et charges: dotations aux provisions		37 071	29 550
Autres charges		210	218
Charges d'exploitation (2)		493 888	549 571
Résultat d'exploitation (1) - (2)		155 981	179 558
Produits financiers		52 866	68 175
Charges financières		6 952	9 148
Résultat financier	4.3	45 914	59 026
Résultat courant (avant impôts)		201 894	238 584
Produits exceptionnels		2 007	1 732
Charges exceptionnelles		1 759	1 497
Résultat exceptionnel	4.4	248	236
Participation des salariés		9 698	12 681
Impôts sur les bénéfices	4.5	38 033	48 506
Total des produits		704 741	799 036
Total des charges		550 329	621 403
Bénéfice / (Perte) net(te)		154 412	177 633

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF	Note	31.12.2023	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	897	6 373	-5 546	827
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		897	6 373	-5 546	827
Immobilisations corporelles	3.1	76 132	222 691	-129 065	93 626
Immobilisations financières	3.1	116 616	151 396	0	151 396
Titres de participations		116 405	151 185	0	151 185
Autres immobilisations financières		211	211		211
Total Actif immobilisé		193 645	380 460	-134 611	245 849
Stocks et en-cours	3.2	115 191	151 521	-15 702	135 818
Avances et acomptes versés		1 184	1 277		1 277
Créances clients et comptes rattachés	3.3	291 194	309 348	-693	308 654
Autres créances	3.3	157 306	95 540	-827	94 713
Valeurs de placement			0		
Disponibilités		0	0		-
Charges constatées d'avance	3.4	160	1 532		1 532
Total Actif circulant		565 034	559 217	-17 222	541 995
Prime de remboursement des emprunts	3.5				
Écart de conversion - Actif	3.5	0	0		-
Total actif		758 678	939 677	-151 833	787 843
PASSIF					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social			Note 3.6	31.12.2023 36 771	31.12.2024 36 771
Autres éléments de capitaux propres			3.6	5 511	5 268
Provisions réglementées			3.7	9 196	9 237
Résultat de l'exercice				154 412	177 633
Capitaux propres				205 891	228 910
Autres fonds propres					
Provisions pour risques et charges			3.7	111 273	112 526
Autres emprunts et dettes financières			3.10	35	35
Avances et acomptes reçus				125 199	123 906
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			3.10	96 695	92 982
Autres dettes			3.10	162 792	149 651
Produits constatés d'avance			3.11	54 415	71 023
Dettes financières, d'exploitation et diverses				439 136	437 597
Écarts de conversion - Passif			3.12	2 379	8 811
Total passif				758 678	787 843

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché EuroList d'Euronext Paris.

À ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 787.8 M€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 177.6 M€.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Note 1 - Autres faits marquants

En dépit des difficultés persistantes de la chaîne d'approvisionnement et des pressions inflationnistes résiduelles, l'activité de Safran Transmission Systems a progressé de 18% par rapport à 2023.

Les livraisons de matériels neufs ont augmenté de 17% par rapport à 2023 (après 11% de hausse l'année précédente). La croissance de l'activité série a été portée par l'augmentation des volumes LEAP (+18% par 2023) et ceux liés aux avions d'affaires motorisés par Rolls Royce (+12% par rapport à 2023), malgré des livraisons en-dessous de ce qui avait été prévu pour l'année 2024. Les difficultés persistantes de la chaîne d'approvisionnement ont conduit à la révision à la baisse de la demande LEAP (-200 unités) et occasionné des retards de livraisons sur les programmes d'aviation d'affaires Rolls Royce (- 50 unités). En ce qui concerne les matériels militaires, la montée en cadence a été une nouvelle fois importante en 2024 : les livraisons ont augmenté 20% par rapport à 2023 portées notamment par les programmes Rafale et M88.

Concernant l'activité rechanges, le chiffre d'affaires a été en progression de 22% par rapport à 2023 soutenu par la forte dynamique du trafic aérien. La fourniture de pièces de rechange a progressé de 11% par rapport à 2023 sur les matériels civils et de plus de 50% sur les matériels militaires, plus particulièrement sur les programmes militaires matures. Le pilotage renforcé de cette activité, maintenu sur l'année 2024, a permis un retour à l'heure de la roue cylindrique du programme M53.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

De même, dans le cadre de la montée en cadence des activités de réparations, le chiffre d'affaires « Maintenance Repair & Overhaul » (MRO) a augmenté de 36% (+ 200 boîtes réparées par rapport à 2023).

Les travaux de recherches et développement se sont poursuivis sur l'exercice notamment dans le cadre du programme de développement technologique RISE (Revolutionary Innovation for Sustainable Engines). L'année 2024 a été marquée par la réception de la première pièce destinée à la Reduction Gearbox (RGB) du futur Open Fan de RISE.

Dans le cadre de la préparation de la montée en maturité industrielle de ce programme, après un an de travaux et d'aménagements, le bâtiment Chopin a été inauguré. Ce nouveau bâtiment accueillera l'atelier pré-série et réunira en un même lieu toutes les équipes mobilisées sur la conception et l'industrialisation du réducteur.

Enfin, l'année 2024 a également été l'occasion de célébrer les 120 ans de la société, 120 ans d'histoire et de savoir-faire qui ont fait de Hispano-Suiza Safran Transmission Systems.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems**2. PRINCIPES COMPTABLES****2.1 Règles et méthodes comptables****2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2024 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2024).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de la crise russo-ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, selon les dispositions du Nouveau Plan Comptable Général (règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016), dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2 Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les solutions informatiques sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de : un à huit ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

2.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (immeubles).

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

2.3.1 Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

- Logiciels	1 à 5 ans
- Constructions	15 à 40 ans
- Installations techniques	10 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 15 ans
- Autres (dont agencements)	3 à 15 ans

La méthode d'amortissement retenue est le linéaire.

2.3.2 Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe Safran.

2.4 Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires d'achats qui sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), ajustée de la position financière nette.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5 Stocks et travaux en cours**2.5.1 Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du coût standard plus écarts, ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

2.5.2 Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements pour les créances de moins de 2 ans. Une dépréciation est systématiquement appliquée à hauteur de 100% des créances de plus de 2 ans.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems**2.8 Valeurs mobilières de placement**

Néant

2.9 Autres créances / Autres dettes (en fonction)

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Les postes « Autres Créances » et « Autres Dettes » sont essentiellement constitués du compte courant Safran SA.

2.10 Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.11 Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.
Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
 - Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
 - Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
 - Autres.

2.11.1 Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.
- Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies fermé le 31 décembre 2017 et dont les droits conditionnels ont été gelés en date du 31 décembre 2016. La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe justifiant cinq années d'ancienneté au 31 décembre 2017.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.11.2 Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.11.3 Pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- Il existe une probabilité forte qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie) ;
- Le contrat ou l'ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- L'obligation de la société et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Au cas particulier des contrats de vente de première monte, les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de rechanges découlant de ces contrats.

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour le complément.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems**2.11.4 Coûts sociaux et de restructuration**

Néant

2.11.5 Pénalités de retard de livraisons

Une provision pour pénalités de retard de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée sur la base des pénalités prévues au contrat dès lors que le retard est avéré et que le versement est jugé probable.

2.12 Autres fonds propres (type : Avances remboursables)

Safran Transmission Systems n'a plus aucun financement public de ce type à son bilan au 31 décembre 2024 et n'a pas à verser de redevances à l'État.

2.13 Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraison en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.14 Contrats long terme

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement,
- Pour les contrats d'études : l'avancement est mesuré en fonction des clauses contractuelles et sur la base des coûts des travaux et services réalisés par rapport au coût total estimé des contrats.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

- Pour les contrats de prestations facturés sur la base des heures de vol, le chiffre d'affaires est comptabilisé en fonction des heures de vol facturables constatées à la clôture de la période considérée; une provision pour prestations à fournir ou, selon les cas, un en-cours de production de services est comptabilisé au titre du contrat à son taux de marge à terminaison.

Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Le coût des ventes est constaté en appliquant le degré d'avancement aux coûts estimés à terminaison (hors provisions pour risques programmes). L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés en sortie d'en cours est porté en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer s'il est négatif.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et/ou en provision pour pertes à terminaison ou d'engagement de livraison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

2.15 Note sur les aspects environnementaux

Néant

2.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que les produits de redevances et de licences.

Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

- Des contrats considérés à long terme dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14).

Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

2.17 Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 DU 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.18 Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

3 NOTES SUR LE BILAN3.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et financièresValeurs brutes

	31.12.2023	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement					
Concessions et droits similaires	5 772	178	423		6 373
Fonds de commerce et droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations incorporelles	5 772	178	423	-	6 373
Terrains	8 476	7 215	901		16 592
Constructions	47 706	2 139	2 377		52 222
Installations, matériel, outillages	117 218	2 134	3 457		122 809
Autres immobilisations corporelles	9 300	1 405	319	- 2 039	8 987
Immobilisations corporelles en cours	14 202	15 355	- 7 477		22 080
Avances et acomptes	-				-
Immobilisations corporelles	196 902	28 248	- 423	- 2 039	222 691
Participations financières	116 405	34 790		- 10	151 185
Créances rattachées à des participations	-				-
Autres immobilisations financières	211				211
Immobilisations financières	116 616	34 790	- -	10	151 396

Note : actifs acquis avec clause de réserve de propriété : Néant

Note : engagements financiers sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes : Néant

Comptes annuels 2024

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

Amortissements

	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	4 876	670				5 546
Fonds de commerce et droit au bail						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations incorporelles	4 876	670	-	-	-	5 546
Terrains	1 077	525				1 602
Constructions	31 340	2 608				33 948
Installations, matériel, outillages	81 343	5 780				87 123
Autres immobilisations corporelles	7 010	1 420			- 2 039	6 392
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	120 770	10 333	-	-	- 2 039	129 065

Dépréciations

	31.12.2023	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2024
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles						
Dépréciations immobilisations corporelles						
Dépréciations immobilisations financières						
Autres dépréciations						
Dépréciations	-	-	-	-	-	-

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Dividendes encaissés sur l'exercice 2024
				Brut	Net					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
Safran Transmission Systems Poland - KRS 0000032913 - UL PARTYZANTOW 29 - 39-120 SEDZISZOW MALOPOLSKI - Clôture 31/12/2024	43 981	12 104	100%	46 867	46 867			149 622	16 253	
Participations (10 % à 50 % du capital détenu)										
Aero Gearbox International SAS - SREN 809 200 835 - 18 bd Louis Seguin - 92700 COLOMBES - Clôture 31/12/2024	44 500	7 603	50%	22 250	22 250			51 361*	812*	
Safran Nacelles - SREN 352 050 512 - Route du Pont V8 - 76700 GONFREVILLE L'ORCHER - Clôture 31/12/2024	56 701	36 754	11,46%	39 432	39 432			2 046 523	204 037	17 713
Participations (moins de 10% du capital détenu)										
Safran Aircraft Engines - SREN 414 815 217 - 10 Allée Brévent CE1420 COURCOURMINES - 91019 EVRY - Clôture 31/12/2024	154 063	492 267	2,64%	25 307	25 307			13 217 363	1 531 092	40 250
Safran Electronics and Defense - SREN 480 107 911 - 18/20 Quai du pont du Jour CS20043 92659 BOULOGNES-BILLANCOURT - Clôture 31/12/2024	45 571	458 054	1,34%	16 589	16 589			2 153 530	233 089	733
Safran Electrical & Power - SREN 201 581 381 - Parc d'activités d'Andromède 1 rue Louis Blériot 31702 BLAGNAC - Clôture 31/12/2024	19 426	221 465	2,08%	740	740			923 235	59 063	347
Total				161 186	161 186					

(*) Chiffres non audités pour Aero Gearbox International

3.2 Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023			31.12.2024		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	5 665		5 665	6 591		6 591
Produits finis	75 607	(9 252)	66 355	84 078	(10 066)	74 012
En-cours de production	51 970	(8 799)	43 171	60 852	(5 637)	55 215
Marchandises						
Total	133 242	(18 051)	115 191	151 521	(15 702)	135 818

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

3.3 Créances

Au 31 décembre 2024, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2024	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	1 277	1 277		
Créances clients et comptes rattachés	309 348	152 506	32 000	124 842
Créances fiscales et sociales	15 385	15 385		
Autres créances d'exploitation	80 155	76 921	3 234	
Créances d'exploitation	406 164	246 088	35 234	124 842
Créances diverses				
Charges constatées d'avance	1 532	204	1 081	247
Ecart de conversion actif		0		
Autres créances	1 532	204	1 081	247
Dépréciations	(1 520)	(1 520)		
Total	406 176	244 772	36 315	125 089

Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances d'exploitation	214 292	239 999
Autres créances	948	1 511
Total	215 240	241 510

3.4 Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 sont de 1 285 K€, correspondant principalement à des dépenses d'entretien.

3.5 Écarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Pas d'écart de conversion actif au 31 décembre 2024.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

3.6 Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 451 430			15
Actions de préférence				

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Capital social	36 771				36 771
Autres éléments de capitaux propres					
Primes d'émission de fusion, d'apport	2				2
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	3 677				3 677
Réserves indisponibles	539				539
Réserve statutaire et contractuelle					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	5	-4			1
Acompte sur dividendes					
Subventions d'investissements	1 289			-239	1 050
Provisions réglementées	9 196		1 487	-1 445	9 238
Résultat de l'exercice	154 412	-154 412	177 632		177 632
Total	205 891	-154 416	179 119	-1 684	228 910

Le montant des dividendes versés sur 2024 s'est élevé à 154 415 575.70€.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

3.7 Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Dotations	Reprises		31.12.2024
			sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires	9 196	1 487		-1 445	9 238
Autres provisions réglementées					
Total provisions réglementées	9 196	1 487	0	-1 445	9 238
Garanties de fonctionnement	66 886	17 151	-9 374	-5 973	68 690
Garanties financières	0				0
Prestations à fournir	0				0
Engagements de retraite et assimilés	10 452	1 180		-1 262	10 370
Contrats commerciaux et créances à long terme	6 989	3 626	-2 000	-28	8 587
Pertes à terminaison et pertes en carnet	1 240	345		-960	625
Litiges	371	70	-107	-28	306
Autres	25 335	16 064	-4 688	-12 763	23 947
Total provisions pour risques et charges	111 273	38 436	-16 169	-21 014	112 525
Résultat d'exploitation		29 547	-11 481	-21 014	
Résultat financier		8 889	-4 688		
Résultat exceptionnel		1 487		-1 445	
Total		39 923	-16 169	-22 459	

Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ Le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

Par ailleurs, les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies qui comprennent :

- ✓ Les régimes de retraite légaux,
- ✓ Les régimes de retraite complémentaires,
- ✓ Les régimes supplémentaires (pour les ingénieurs et cadres : article 83 ; pour les cadres supérieurs : article 83 additionnel et article 82)

La charge de l'année correspondant à la cotisation de l'entreprise est présentée en compte de résultat.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Taux d'actualisation	3,20%	3,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,20%	3,50%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	Age taux plein	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	Age taux plein	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Valeur actualisée de l'obligation	(8 865)	(8 943)
Valeur de marché des actifs de couverture	4	22
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(8 861)	(8 921)
Écarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	(317)	(125)
<i>position passif au bilan</i>	(9 177)	(9 293)
<i>position actif au bilan</i>		247
Engagements provisionnés au bilan	(9 177)	(9 046)
Coût des services rendus	507	572
Coût financier	245	231
Amortissement des coûts des services passés et des écarts actuariels	20	318
Charge	772	1121
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0
Prestations payées		
Variation de provision - dotation (reprise)	772	1121

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/2017 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/2016.

La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/2017.

La fermeture de ce régime s'est inscrite dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.8 Actions de performance

Le Conseil d'administration de Safran SA attribue périodiquement à des membres du personnel salarié du Groupe et aux dirigeants mandataires sociaux des actions de performance. L'attribution définitive de ces actions est soumise à condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance internes et externes, dont la mesure est effectuée sur trois exercices consécutifs incluant l'exercice d'octroi. Safran réexamine périodiquement le nombre d'actions gratuites à remettre au regard des conditions de présence et des conditions de performance internes et externes. Cette charge relative aux plans encore en cours d'acquisition est reconnue linéairement sur la période d'acquisition des droits (soit 36 mois) dans les comptes annuels de la Société. Cette charge est déterminée en fonction du cours de rachat des actions par Safran et de la mise à jour des hypothèses de conditions internes et du nombre d'actions encore en vie.

Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2024 au titre de ces plans s'élève à 3 163 millions d'euros.

Un nouveau plan (2024-2027) a été initié par décision du Conseil d'Administration de Safran SA du 21 mars 2024.

3.9 Attribution Gratuite d'Actions

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 25 mai 2023, le Conseil d'Administration de Safran a décidé, au cours de sa réunion en date du même jour, d'attribuer gratuitement aux collaborateurs du Groupe Safran des actions de la Société. Cette attribution concerne les salariés des sociétés du Groupe situées dans le monde entier inscrits à l'effectif

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

le 25 février 2023, à raison de 10 actions par salarié. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans. L'attribution des droits n'est liée à aucune condition particulière de performance autre que la présence effective des salariés durant la période d'acquisition des droits.

Toutes les actions attribuées gratuitement par Safran SA aux salariés de la Société seront dénouées en actions. L'attribution finale étant soumise à une condition de présence, ce coût est reconnu linéairement sur la période d'acquisition des droits, soit 24 mois.

Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2024 au titre de ces actions y compris charges sociales s'élève à 1 352 millions d'euros.

3.10 Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2024	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantis de 1er rang émis en USD				
Emprunts et dettes financières divers	35			35
Dépôts et cautionnements reçus	35			35
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
Dettes financières	35	0	0	35
Avances et acomptes reçus sur des encours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 982	93 895	2 087	
Dettes fiscales et sociales	50 666	50 666		
Autres dettes d'exploitation	127 336	127 336		
Dette d'exploitation	273 984	271 897	2 087	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dettes financières, d'exploitations et diverses	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	71 023	6 885	16 415	47 723
Total	345 042	278 782	18 502	47 758

Comptes annuels 2024

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 939	73 830
Dettes fiscales et sociales	40 448	50 555
Dette sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	0	0
Total	116 387	124 385

3.11 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2024 sont de 71 023 K€. Ils sont composés de 66 280 K€ de produits constatés d'avance liés à un contrat de services *Global Support* sur le XWB et de 4 743 K€ de produits constatés d'avances divers.

3.12 Écarts de conversion passif

Les écarts de conversion passif au 31 décembre 2024 s'élèvent à 8 811 K€.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Première monte, produits et prestations associés	495 329	582 768
Services	31 615	42 999
Ventes d'études	21 361	25 355
Autres	6 448	5 391
Total	554 753	656 513

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
France	427 391	492 903
Export	127 362	163 610
Total	554 753	656 513

4.2 Autres produits

Au 31 décembre 2024, les subventions d'exploitation s'élevant à 6 709 K€ sont classées en autres produits.

4.3 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Dividendes reçus et autres produits de participation	41 350	59 045
Intérêts et produits assimilés	3 050	2 899
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières	7 146	4 688
Différences positives de change	1 319	1 543
Produits financiers	52 865	68 175
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	4 948	8 890
Intérêts et charges assimilés	254	259
Différences négatives de change	1 750	
Charges financières	6 952	9 148
Résultat financier	45 913	59 026

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

4.4 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2024
Variation des provisions réglementées	489	-41
Produits sur opérations de gestion	370	287
Produits sur opérations en capital	0	0
Charges sur opérations de gestion	-611	0
Charges sur opérations en capital	0	0
Autres	0	-10
Résultat exceptionnels	248	236

4.5 Impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net
Courant	238 584	51 722	186 862
Exceptionnel	236	61	175
Participation	-12 681	-3 276	-9 405
Total	226 139	48 507	177 632
Taux d'impôt après crédit d'impôt		21,45%	
Taux d'impôt en vigueur		25,83%	

(1) impôt dû sur le résultat courant intègre pour 7 476 K€ de crédit d'impôts

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

4.6 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

31.12.2024

(en milliers d'euros)

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	9 237	2 386
Provisions pour investissements		
...		
Écarts latents de taux de change		
Autres		
...		
TOTAL ACCROISSEMENTS	9 237	2 386
ALLEGEMENTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt payé d'avance sur:
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)		
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	972	251
Provisions pour perte de change		
Provisions pour engagements de retraites et assimilés		
Autres provisions	306	79
Provisions sur actif circulant		
Participation	12 562	3 245
Écarts de change latents		
...		
Charges à déduire ultérieurement		
Provisions pour pertes à terminaison	624	161
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	9 887	2 554
Provisions pour garanties clients	19 377	5 005
Provision pour garanties clients LEAP	5 429	1 402
Provisions pour risques commerciaux	6 957	1 797
TOTAL ALLEGEMENTS	56 114	14 494
	Effets sur la base d'impôt :	Effets impôt :
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-46 877	-12 108

5 AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1 Engagements hors bilan et passifs éventuels

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Engagements sociaux		
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)		
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers		
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes		
Garanties de passif données	157	
Écarts actuariels		
Autres engagements	27 884	33 334
Total	28 041	33 334

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2024
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs		
Garanties de bonne fin		
Avals, cautions reçus		
Garanties de passif reçues	697	1 357
Autres engagements reçus		
Total	697	1 357

5.1.1 Engagements de crédit-bail

Néant

5.1.2 Autres engagements commerciaux

Néant

5.1.3 Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Transmission Systems

Au cours de l'exercice 2024, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,12 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2025 : 1 EUR = 1,12 USD

- 2026 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2024 du groupe Safran

- 2027 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2024 du groupe Safran

5.1.4 Autres engagements financiers donnés ou reçus

Les engagements significatifs sont les suivants :

- Le 4 décembre 2020 renouvellement deux accords de coopération pour une durée de 6 ans avec l'INSA Lyon et l'ECAM Lyon avec un engagement total donné de 1 M€,
- 15.77 M€ d'engagements donnés aux fournisseurs d'immobilisations corporelles,
- 8.8 M€ d'engagements donnés pour la location du bâtiment Chopin (durée de la location 13 ans)

5.2 Litiges

La société constitue une provision pour les risques et charges probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

5.3 Effectif moyen

	31.12.2023	31.12.2024
Ingénieurs et cadres	571	663
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	312	283
Ouvriers	135	138
TOTAL Effectif salarié	1018	1084
Personnel mis à disposition	53	52
TOTAL Effectif total	1071	1136

5.4 Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle

5.5 Transactions avec parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché ; à ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11° du Code de Commerce.

5.6 Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Safran Transmission Systems n'est pas soumise à la déclaration déclinée dans le PNAQ 3 (2013-2020).

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS
Société par actions simplifiée au capital de 36 771 450 euros
Siège social : 18 boulevard Louis Seguin
92707 COLOMBES
R.C.S 692 015 217 Nanterre B

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
A L'ASSOCIE UNIQUE
EN VUE DE LA REUNION DU 15 avril 2025

Cher Associé,

Nous vous avons convoqué, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous rendre compte de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Ces comptes comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable.

Il vous sera rendu compte dans un instant de la mission de votre commissaire aux comptes.

Son rapport, celui de votre Président, de même que les comptes, le bilan et les documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Conformément aux dispositions légales, je vous présente ci-après mon rapport de gestion.

1. Situation et activité de la société - Faits marquants de l'exercice

Safran Transmission Systems conçoit, développe, produit et commercialise des boîtes de transmission de puissance pour moteurs d'avions commerciaux et militaires, et fournit à ses clients et utilisateurs les services de maintenance et de réparation associés.

L'année 2024 a été l'occasion de célébrer les 120 ans de la société, 120 ans d'innovation mécaniques et de savoir-faire qui font la réputation d'Hispano-Suiza et de Safran Transmission Systems.

En dépit des difficultés persistantes de la chaîne d'approvisionnement et des pressions inflationnistes résiduelles, les livraisons de matériels neufs de Safran Transmission Systems ont augmenté de 17% par rapport à 2023 (après 11% de hausse l'année précédente).

La croissance de l'activité a été portée par l'augmentation des volumes LEAP (+18% par rapport à 2023) et ceux liés aux avions d'affaires motorisés par Rolls Royce (+12% par rapport à 2023), malgré des livraisons en dessous de ce qui avait été prévu au budget pour l'année 2024 : forte baisse de la demande LEAP (-200 unités) et retard sur les programmes d'aviation d'affaires Rolls Royce (- 60 unités).

L'activité de livraison de pièces de rechange pour les matériels civils a augmenté de 11% par rapport à 2023.

En ce qui concerne les matériels neufs militaires, la montée en cadence a été en 2024 une nouvelle fois importante (+20% par rapport à 2020 portés notamment par les programmes Rafale et M88).

Les livraisons de pièces de rechange militaires sont en forte augmentation par rapport à 2023 (>50%

d'augmentation en volumes), notamment sur les programmes militaires matures. Le pilotage renforcé de cette activité, maintenu sur l'année 2024, a notamment permis la résolution des impacts clients sur les activités de maintenance du programme M53.

Safran Transmission Systems a continué de développer ses activités de support et services en 2024, avec pour principaux axes la fiabilisation de nos matériels, la performance des contrats de services et le développement de l'offre de services.

Le chiffre d'affaires de l'activité Support et Services de la période s'est établi à 43 m€, en hausse de 36% par rapport à 2023 (+32% entre 2022 et 2023). Cette hausse est principalement liée à l'activité MRO (Maintenance, Repair and Overhaul) pour les programmes LEAP (+ 58% de boîtes réparées par rapport à 2023) et Trent XWB (+43% de boîtes réparées par rapport à 2023). Le support représenté par les contrats à l'heure de vol (Trent XWB, ATL 2 et CF738) est également en augmentation par rapport à 2023 (+34%).

2. Examen des comptes annuels et proposition d'affectation du résultat

Le chiffre d'affaires net s'est élevé pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à un montant de 656,5 m€, dont 492,9 m€ réalisés en France et 163,6m€ réalisés à l'exportation, contre un montant total de 554,7 m€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte de la production stockée (17,3 m€), des reprises sur amortissements et provisions (41,5 m€) et des autres produits dont les subventions R&T (13,8 m€), les produits d'exploitation représentent un total de 729,1 m€ contre 649,9 m€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à un montant de 549,6 m€ contre 493,9 m€ pour l'exercice précédent et sont composées essentiellement d'achats de matières premières et autres approvisionnements (239 m€), des achats de sous-traitance (65,3 m€), des charges de services extérieurs (57,5 m€) ainsi que des charges de personnel (126,2 m€) et des dotations aux amortissements (46,6 m€).

Le résultat d'exploitation se traduit ainsi par un bénéfice de 180 m€ contre un bénéfice de 156 m€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 59,0 m€ contre 45,9m€ pour l'exercice précédent. Les dividendes reçus des participations de Safran TS constituent la principale composante du résultat financier de la société.

Le résultat courant avant impôts est ainsi positif de 238,6 m€ contre 201,9 m€ au cours de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel enregistre un bénéfice de 0,2m€, niveau comparable à l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 enregistre un bénéfice net de 177,6 m€ contre un bénéfice net de 154,4m€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif inscrit à la fin de l'exercice était de 1 150 salariés. L'effectif moyen au cours de l'exercice 2024 était de 1 136 salariés.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

Résultat de l'exercice 2024	177 632 692 €
Report à nouveau	1 271 €
Total distribuable	177 633 964 €

Affectation :

- versement d'un dividende de 72,46€ par action	177 630 618 €
- inscription du solde en report à nouveau	3 346 €

Le versement du dividende interviendra à partir du lendemain de la décision de l'Associé Unique

statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Néant

4. Évolution prévisible

Sur la base des prévisions établies fin 2024, l'activité série de l'année 2025 devait être assez stable par rapport à l'année 2024 : baisse de la demande sur les moteurs LEAP liée notamment à la consommation des stocks de produits chez nos clients, montée en cadence sur l'aviation d'affaires (Pearl 700, Pearl 15) et les moteurs militaires (Rafale/ M88) y compris le rattrapage des retards de l'année 2024.

En termes d'activité après-ventes, les ventes de pièces de rechanges est prévue en légère baisse en 2025 après une année 2024 exceptionnellement élevée ; les activités de support et services devraient continuer à progresser en lien avec le trafic aérien et la croissance de la flotte de moteurs en service.

Afin de poursuivre une croissance rentable, les priorités pour 2025 sont de satisfaire les attentes de nos clients et d'améliorer la performance industrielle, tant dans les activités de première monte que dans celles de maintenance, réparation et révision (MRO).

Les activités de RTDI devraient rester à un niveau élevé : la R&T est en croissance (activité RGB principalement) tandis que les activités de développement et de soutien sur les programmes majeurs sont stables.

En termes d'investissements, sur la base des prévisions pour 2025 le niveau d'engagements d'investissements corporels devrait représenter environ 5% du chiffre d'affaires prévisionnel, un niveau comparable à 2024. Les investissements prévus pour l'année 2025 porteront sur de nouveaux moyens d'essais et industriels RGB, le renouvellement et maintien en condition opérationnelle de moyens industriels, et des moyens pour soutenir la transformation digitale (projets MES et PLM).

5. Principaux risques et incertitudes

Le contexte inflationniste et les nombreuses tensions sur la chaîne d'approvisionnement ont persisté durant l'exercice 2024 et pesé sur les livraisons de Safran Transmission Systems.

La sécurisation des approvisionnements reste donc un enjeu majeur alors que nos fournisseurs n'ont pas encore atteint les cadences de livraison attendues. Pour répondre à ce défi Safran Transmission Systems a mis en place depuis 2023

- une nouvelle organisation des Acteurs de la Relation Fournisseur afin d'anticiper les risques et piloter de façon coordonnée les plans d'actions nécessaires, ainsi que
- un pôle matière pour d'augmenter significativement le niveau de couverture matière d'environ 18 mois pour sécuriser les besoins de la production interne et des fournisseurs

6. Activité de la Société en matière de recherche et de développement

Les activités de Safran Transmission Systems se sont réparties sur les domaines des transmissions de puissance mécaniques autour de 3 axes :

- ADT (Accessory Drive Train) : support des ADT des programmes civils et militaires en service, support de la production afin d'assurer les livraisons des programmes ; poursuite des activités R&T ADT pour les futurs moteurs à fort taux de dilution

- RGB (Reduction Gearbox) : poursuite des activités R&T de développement de réducteur pour les futurs moteurs à fort taux de dilution avec la mise en place de moyens d'essais supplémentaires, et des campagnes d'essai qui se sont intensifiées
- Les transmissions mécaniques dans le cadre de l'hybridation et de l'avion plus électrique : poursuite du co-développement avec Flying Whales d'une Generator Gearbox de Turbogénérateur

En termes de propriété intellectuelle, le nombre de demandes d'invention émises en 2024 s'élève à 88 et le nombre de brevets déposés à 67, au-dessus des objectifs fixés.

Le montant total des dépenses de RTDI en 2024 s'élève à 92,4m€.

Les travaux de recherches et développement se sont poursuivis sur l'exercice notamment dans le cadre du programme de développement technologique RISE (Revolutionary Innovation for Sustainable Engines). L'année 2024 a été marquée par la réception de la première pièce destinée à la Reduction Gearbox (RGB) du futur Open Fan de RISE.

Dans le cadre de la préparation de la montée en maturité industrielle de ce programme, après un an de travaux et d'aménagements, le centre RGB a été inauguré. Ce nouveau centre réunit en un même lieu toutes les équipes mobilisées sur la conception et l'industrialisation du réducteur, et accueille l'atelier de production de pré-série.

7. Informations sociales et environnementales

Conformément aux directives 2013/34/UE et 2022/2464, Safran Transmission Systems est exemptée de l'obligation de publier des informations en matière de durabilité, dans la mesure où celles-ci sont incluses dans le rapport de gestion de sa société mère Safran SA. Les informations en matière de durabilité consolidées, ainsi que le rapport de certification y afférent, figurent dans le Chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2024 de Safran, disponible sur le site Internet de Safran, dans la rubrique Finance, à l'adresse suivante : www.safran-group.com.

Par ailleurs, Le Groupe est pleinement engagé dans une démarche d'éthique exemplaire, avec la conviction qu'une croissance durable passe par la préservation de l'environnement et le respect des femmes et des hommes impliqués dans ses activités. Le plan de vigilance de Safran s'inscrit dans cette démarche, en cohérence avec les valeurs et la raison d'être du Groupe. Il couvre les principales activités de Safran SA, de ses filiales et de ses principaux fournisseurs et sous-traitants. Une synthèse du plan de vigilance figure au § 5.2 du Document d'enregistrement universel 2024 de Safran. La version complète du plan de vigilance, incluant le compte rendu annuel de sa mise en œuvre effective, est disponible sur le site Internet de Safran, à l'adresse suivante : <https://www.safran-group.com/fr/developpement-durable/industrie-responsable>.

8. Activité et résultats des filiales et participations

A la clôture de l'exercice, la Société détenait les filiales ou contrôlait les sociétés suivantes, dont les chiffres d'affaires et résultats vous sont communiqués en Annexe des comptes sociaux de la Société

Safran Transmission Systems POLAND (100%)

Safran Transmission Systems Poland a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 639,7m PLN et un résultat net de 70m PLN.

Les effectifs au 31 décembre 2024 sont de 736 personnes.

Safran Nacelles (participation 11,5%)

La participation de Safran Transmission Systems dans le capital de Safran Nacelles en fin d'exercice 2024 est inchangée à 11,5%.

Aero Gearbox International (participation à 50%)

La participation de Safran Transmission Systems dans le capital d'AGI est de 50%. Cette joint-venture a été créée en mars 2015 en partenariat avec Rolls Royce. Le capital de AGI à fin décembre 2024 est de 44,5 M€.

Au cours de l'exercice, il n'y pas eu de prise de participation, de prise de contrôles ou de cession de titres significative.

9. Renseignements relatifs à la répartition du capital et l'auto-contrôle

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que la société Safran, dont le siège social est au 2, boulevard du Général Martial Vallin, 75724, Paris Cedex 15, France détient 100 % du capital social de la Société.

10. Intégration fiscale, consolidation

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes à compter du 1er janvier 2005, avec pour société tête de groupe, la société Safran SA.

Les comptes sont consolidés par la société Safran SA.

11. Communication des charges et des dépenses "somptuaires" ainsi que des frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial annexé à la déclaration des résultats

Nous vous signalons, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre de dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

12. Dividendes mis en distribution au cours des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire
2023	154 415 576 €	62,99 €
2022	102 641 374 €	41,87 €
2021	54 348 203 €	22,17 €

13. Conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce

Aucune convention de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS
S.A.S. au capital de 36 771 450 €
Siège social : 18 Boulevard Louis Seguin
92700 COLOMBES

692 015 217 R.C.S. Nanterre

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le 15 Avril ,

La société Safran, associé unique de la Société Safran Transmission Systems, a pris les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Approbation des comptes dudit exercice.
- Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire ;
- Pouvoirs.

L'associé unique reconnaît qu'ont été régulièrement mis à sa disposition les documents suivants :

- les statuts de la Société ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du Commissaire aux comptes ;
- les projets des décisions soumises à son approbation ;

ainsi que tous autres documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives et réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés au siège social ou à eux adressés.

L'associé unique après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes a pris les décisions suivantes :

Première décision

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième décision
(Conventions Réglementées)

L'associé unique constate, qu'au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune opération ou convention entrant dans le champ de l'article L227-10 du Code de Commerce.

Troisième décision
(Affectation du résultat)

L'associé unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2024	177 632 692 €
Report à nouveau	1 271 €
Bénéfice distribuable	177 633 964 €
Affectation - versement d'un dividende de 72,46 euros par action, soit un total de - inscription du soldé en report à nouveau	177 630 618 € 3 346 €

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2^o modifié du Code général des impôts. L'associé unique prend acte, qu'au titre des trois derniers exercices, ont été distribuées les sommes suivantes :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire
2023	154 415 576 € (1)	62,99 € 41,87 €
2022	102 641 374 € (1)	22,17 €
2021	54 348 203 € (1)	

(1) Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2^o du Code général des impôts.

Quatrième décision

(Renouvellement du mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young et Autres, pour une période de, six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030.

Cinquième décision

(Arrivée à échéance du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Auditex)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président :

- prend acte que depuis la loi Sapin II (du 11 décembre 2016), la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant n'est requise que lorsque le commissaire aux comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle (article L. 823-1, alinéa 2 du Code de commerce) ;

constate que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Auditex arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale et décide de ne pas le renouveler, ni de pourvoir à son remplacement.

Sixième décision

(Pouvoirs pour les formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité résultant des décisions ci-dessus.



L'associé unique
Safran
Représentée par Jérôme VITULO